

4.4 Les proxénètes violents et leurs victimes

par Mathieu Charest, Ph. D. Recherche et Planification – Service de Police de la Ville de Montréal

Les marchés criminels qui structurent l'offre et la demande des biens et services illicites (drogues, prostitution, contrebande, etc.) sont des environnements généralement dominés par les hommes où les manifestations de force, d'intimidation et de violence sont courantes, encouragées et valorisées. Si les femmes ne font généralement pas partie du cercle fermé de ceux qui dirigent et tirent profit de ces marchés illicites, nous les retrouvons souvent dans l'environnement immédiat des délinquants. La dominance physique à laquelle sont soumises ces femmes prendra différentes formes dont les principales sont sans doute les violences conjugales et l'exploitation sexuelle. Ce chapitre s'intéresse plus particulièrement aux agressions dont sont victimes les femmes qui gravitent autour des proxénètes du milieu de la prostitution.

Rares sont les recherches qui se sont intéressées à la proportion de femmes qui travaillent effectivement sous les ordres d'un souteneur mais les estimations restent relativement comparables. Giobbe (1993) par exemple observe que plus de la moitié (53 %) des prostituées rencontrées avaient été introduites dans le milieu de la prostitution par un proxénète alors que la majorité (80 %) avait travaillé pour un souteneur à un moment ou un autre de leur carrière. En utilisant les estimations des sondages de groupes d'entraide qui œuvrent auprès de prostituées, Barry (1995) estime entre 80 % et 95 % la part des femmes actives dans la prostitution de rue, dans les salons de massage et dans les agences d'escortes qui ont eu recours aux services d'un proxénète. Les raisons invoquées ou les bénéfices perçus par la présence d'un souteneur sont multiples : le besoin de sécurité et de protection et le principal, la gestion des revenus et la prise en charge des besoins essentiels (logis, déplacement, etc.) sont également mentionnés.

Le rôle de protection qu'exercerait le proxénète sur les risques d'agressions des prostituées résiste assez mal à l'épreuve des faits. Ces risques seraient plutôt majorés à la hausse de deux manières. Directement d'abord par le proxénète lui-même qui contribue à la majorité des agressions dont sont victimes les prostituées. Indirectement ensuite en raison des pressions qu'il exerce sur les prostituées pour qu'elles recherchent activement et acceptent la quasi-totalité des clients qui les abordent (Norton-Hawk, 2004). La majorité des femmes qui travaillent pour un proxénète ont effectivement subi, à un moment ou un autre, une agression de leur part (85 % des prostituées dans l'étude de Hodgson, 1977 et 100 % de celles de l'étude de May et coll., 2000). En comparant deux groupes de prostituées (avec et sans proxénète), Norton-Hawk (2004) observe que les risques d'agression sur une période comparable sont deux fois plus élevés pour les femmes qui travaillent avec

un souteneur. Nous proposons d'analyser et d'identifier des proxénètes particulièrement violents et problématiques sur lesquels les organisations policières pourraient centrer leurs activités répressives.

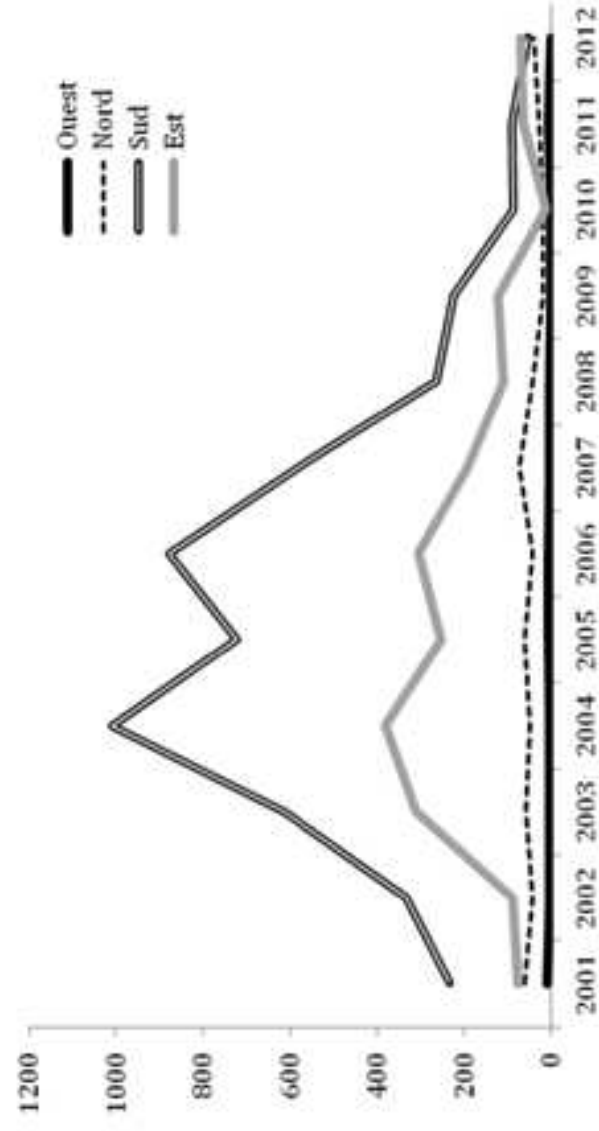
Cet exercice se divise en quatre temps. La première section s'intéresse brièvement à l'évolution récente des activités policières en lien avec la prostitution. La seconde section propose d'isoler les proxénètes actifs sur le territoire de Montréal et d'en mesurer la contribution relative aux agressions (connues) commises sur des femmes de leur entourage. Cette analyse permet de voir qu'une très faible proportion des proxénètes génère une large part des agressions déclarées. La troisième section dresse un portrait des principales différences entre les proxénètes les plus violents et les autres ainsi qu'une analyse des caractéristiques de leurs victimes. Nous terminons finalement par une analyse de la « loi du silence » qui permet d'identifier certaines des caractéristiques qui font en sorte que certaines victimes collaborent ou non avec les policiers pour mettre un terme aux agressions dont elles sont la cible.

Proxénétisme, prostitution et réponse policière

Le marché de la prostitution est soumis à une pression variable de la part des organisations policières. Hormis les demandes des citoyens, ce sont généralement les policiers qui décident quels segments de ce marché seront prioritaires à certaines périodes dans le temps. Ces niveaux de pression, et par ricochet les risques d'arrestation auxquels s'exposent les personnes qui participent à l'offre et la demande de services sexuels ont varié significativement au cours de la dernière décennie.

4.4 Les proxénètes violents et leurs victimes

Figure 1 • Autres actes de prostitution (code 3130) par région, 2001-2012

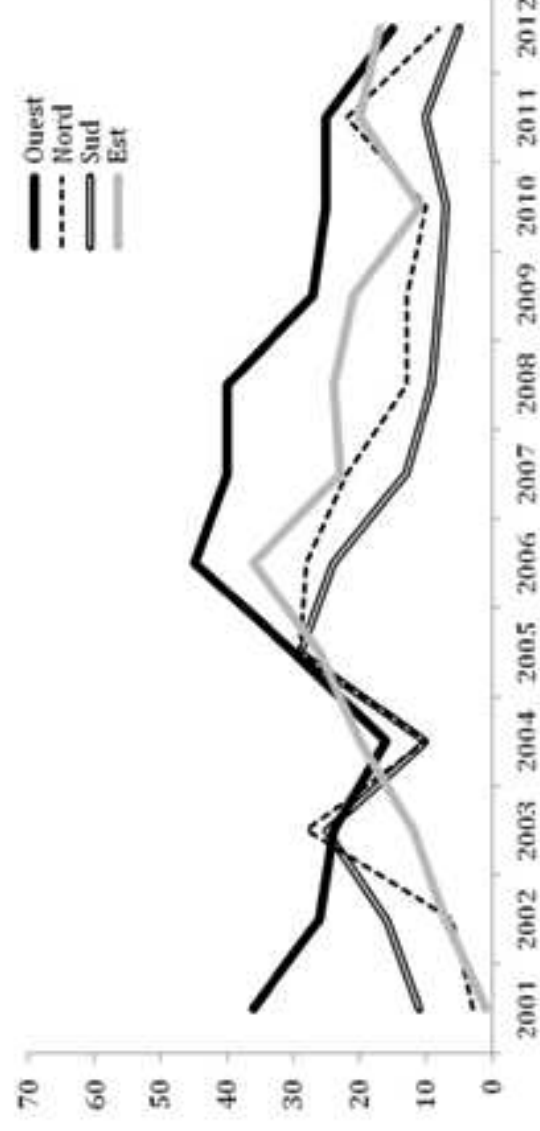


La prostitution de rue¹ par exemple a fait l'objet d'une attention policière croissante jusqu'au milieu des années 2000 (figure 1). Culminant entre les années 2004 et 2006 cette pression s'est, par la suite, dissipée progressivement durant les six années suivantes. Les années 2010, 2011 et 2012 présentent le plus faible volume d'événements depuis le début de la décennie. Cette baisse appréciable découle principalement des interventions sur une seule région, la région Sud, qui regroupe les postes de quartier du centre-ville. D'une moyenne de 800 événements entre 2004 et 2006, nous en dénombrons maintenant moins de 100 par année.

Les causes de cette baisse importante sont probablement diverses. Il est possible que le « blitz » des années 2004-2006 ait contribué à diminuer le nombre de points chauds de la prostitution de rue (notamment au centre-ville de Montréal) ou à démenager ces points chauds vers des endroits plus discrets qui indisposent moins les résidents ou les commerçants. Il est possible également que les policiers soient de plus en plus tolérants à l'égard de la prostitution de rue ou du moins plus conscients des effets limités qu'occasionne une augmentation de la répression sur les problèmes reliés à ce type d'activité illicite² (Lowman, 1992; Matthews, 1997; Home Office, 2006).

Une réorientation (du moins partielle) des efforts policiers envers le proxénétisme a peut-être contribué également à cette baisse de volume. Le nombre d'interventions qui ciblait les proxénètes a augmenté jusqu'en 2006 pour ensuite décliner beaucoup plus lentement que les interventions qui ciblèrent la prostitution de rue. Cette réorientation est pilotée principalement par deux régions de Montréal (l'ouest et l'est) qui génèrent conjointement près des deux tiers des enquêtes de proxénétisme.

Figure 2 • Événements de proxénétisme (codes 3115, 3120, 3125) par région, 2001-2012



Dans l'ensemble, le niveau de pression exercé sur le marché de la prostitution à Montréal a diminué sensiblement au cours des dernières années. Si nous supposons que l'offre et la demande des services sexuels sont demeurées relativement stables dans le temps et que le nombre de personnes disposées à offrir ces services ou à payer pour les obtenir l'est également, nous devons conclure que les risques d'arrestations (à la fois pour les prostitué(e)s, leurs clients ou les proxénètes) ont diminué (une baisse des arrestations de 91 % entre 2004 et 2012 pour la prostitution de rue et une baisse de 63 % entre 2006 et 2012 pour le proxénétisme). Cette baisse générale des risques ne semble pas découler, à première vue, d'un focus plus serré exercé sur les proxénètes proches de certains milieux criminels. Les proxénètes issus des gangs de rue par exemple représentaient 18 % des prévenus ou suspects de proxénétisme entre 2005 et 2007 alors que cette proportion oscille entre 15 % et 9 % en 2009 et 2010.

1 Le « code de nature » 3110 regroupe la plupart des infractions relatives à l'article 213 du Code criminel sur la sollicitation dans un lieu public de services sexuels en échange d'une rémunération. Dans les faits, ces événements surviennent effectivement dans les lieux publics (99% en 2012) et, résultat surprenant, impliquent plus d'hommes (88 suspects ou prévenus en 2012) que de femmes (n = 69). Cette prépondérance d'hommes n'est pas évidente à expliquer. Si ces hommes et femmes se retrouvaient dans les mêmes

événements, nous pourrions penser que les policiers imposent la même accusation à la fois au client et à la prostituée. Or ce n'est pas le cas, ces événements impliquent soit un accusé masculin, soit un accusé féminin, jamais les deux (en 2012 notamment). Ces « présences uniques » suggèrent probablement des opérations distinctes sur les prostituées et leurs clients. Elles peuvent également suggérer que la police accorde autant d'importance à la prostitution masculine que féminine. En raison de contrainte de temps nous ne pouvons

malheureusement pas consulter l'ensemble des dossiers pour statuer s'il s'agit effectivement d'opérations sur les clients ou les prostitué(e)s. Ces données offrent tout de même une bonne idée de l'évolution des activités policières repressives qui visent le marché de la prostitution de rue.

2 Nous n'avons toutefois pas analysé le mouvement d'une série de mesures connexes susceptibles d'être imposées pour tenter de réduire une partie des désagréments que le commerce du sexe occasionne pour certains résidents ou commerçants d'un quartier (billets d'infraction aux règlements municipaux, restriction de présence dans certains quadrilatères, vérification des conditions de probation, etc.). Nous ne savons pas si ces mesures suivent les mêmes tendances que celles des arrestations.

4.4 Les proxénètes violents et leurs victimes

Proxénétisme et victimisations violentes

Les ressources policières dédiées à la prostitution sont évidemment limitées et le SPVM travaille actuellement à redéfinir ses politiques d'interventions en focalisant notamment une partie de ces ressources sur les proxénètes les plus violents. Cet angle d'intervention est intéressant pour différentes raisons. D'abord, ce focus est susceptible de faire consensus autant chez les policiers (qui orientent déjà une partie de leurs enquêtes vers les délinquants violents) que chez plusieurs partenaires qui promeuvent un environnement de travail sécuritaire pour les prostitué(e)s et qui s'opposent généralement à la judiciarisation des travailleuses du sexe. Il est raisonnable de penser également que le retrait des proxénètes les plus violents aura un impact direct sur les risques d'agressions auxquels font face les prostituées (du moins celles qui sont dans l'entourage immédiat de ces délinquants). Enfin, les enquêtes de proxénétisme, qui reposent grandement sur la collaboration de ces victimes ont probablement plus de chance d'être menées à terme lorsque les victimes font l'objet de violences répétées et qu'elles ont déjà demandé l'aide des policiers pour y mettre un terme (temporairement du moins).

La question est maintenant de savoir s'il existe effectivement une distribution asymétrique des risques de victimisation en fonction des liens qu'entretiennent les femmes avec certains proxénètes. Pour répondre à cette question, nous avons tout d'abord isolé l'ensemble des individus arrêtés pour proxénétisme sur une période de 18 ans (1993-2010). Nous avons ensuite analysé le volume des agressions dont ils ont été les auteurs.

Au total, 524 hommes ont été accusés ou suspectés de proxénétisme à Montréal durant cette période. La majorité de ces individus (91%) ne seront accusés (ou suspectés) de proxénétisme qu'une seule fois (les 9% restant contribuent tout de même à 20% des arrestations pour proxénétisme). L'âge moyen des souteneurs était de 34 ans au moment des événements et seulement sept d'entre eux étaient mineurs. Outre l'accusation de proxénétisme, la majorité de ces individus (70%) ont d'autres antécédents de délinquance. 289 d'entre eux (55%) ont, au moins, un antécédent de violence connu des policiers (à Montréal) alors que 40% ont des antécédents de délits contre la propriété. Il est à noter également que les risques de victimisation sont plutôt élevés puisque le tiers des proxénètes ont été victimes d'au moins une agression au courant de la période d'analyse.

Ces 289 proxénètes ont généré au total 1267 agressions impliquant 1386 victimes (une moyenne de presque 5 victimes par proxénète). La majorité de ces victimes sont des femmes (835 ou 60%). Notons tout de même une proportion appréciable d'hommes (551 ou 40%). Les souteneurs ne canalisent donc pas exclusivement leur agressivité sur les femmes de leur entourage. Si nous regardons cependant la part d'entre eux qui ont déjà agressé une femme, cette proportion est considérable (82% ou 237 sur 289). La vaste majorité des proxénètes violents ont ainsi agressé des femmes à au moins une reprise. Sur le total des 524 souteneurs, nous observons que la moitié a des antécédents de violence sur des femmes (connus des policiers). Évidemment, ces estimations sont conservatrices. Les enquêtes de victimisation nous indiquent par exemple qu'environ 33% des agressions sont déclarées aux policiers et que cette proportion diminue à 26% lorsque les victimes sont des femmes (Gannon et Mihorean, 2005). Il est possible que les taux de dénonciation des femmes agressées par des proxénètes soient encore plus bas (notamment en raison des risques évidents de représailles).

Nous supposons que ces femmes les connaissent puisque 54% de ces agressions sont classées comme des violences conjugales (entre conjoints ou ex-conjoints) alors que 40% sont des agressions qui impliquent des connaissances. La proportion d'agressions commises sur des femmes qui ne semblent pas connaître leur agresseur est donc infime (6%).

Par la classification de ces individus en fonction du nombre d'agressions qu'ils ont commises (voir Tableau 1), nous observons que seulement 2.9% des proxénètes (les plus violents) contribuent à 25% de l'ensemble des agressions. Ces 15 proxénètes sont les auteurs de 211 agressions sur des femmes de leur entourage. La moitié de toutes ces agressions est commise par seulement 8.6% de tous les proxénètes (45 sur 524) alors que les trois quarts des agressions connues sont l'œuvre de 85 d'entre eux (16%). Cette concentration de la violence chez un nombre restreint de proxénètes offre un avantage évident pour les organisations policières qui voudrait réduire significativement les risques de violences dans le milieu de la prostitution. Ces individus sont non seulement violents à l'endroit des femmes, mais également à l'endroit des hommes. Nous observons effectivement une relation relativement étroite entre le volume d'agressions commises sur des femmes et des hommes par ces mêmes individus ($r = .252, p < .000, n = 237$).

4.4 Les proxénètes violents et leurs victimes

Tableau 1
Contribution relative des proxénètes au volume total de victimisations à l'endroit des femmes, Montréal (1993-2010)

Nb de proxénètes	% des proxénètes	Nb d'agressions sur des femmes	% des agressions sur des femmes
15	2.9	211	25.3
45	8.6	418	50.1
85	16.2	627	75.1
237	45.2	835	100.0

Caractéristiques des proxénètes et leurs victimes

Quelles sont les principales caractéristiques des proxénètes les plus violents ? Nous prenons ici comme critère de comparaison les 60 proxénètes qui cumulent un total de 5 agressions ou plus (sur des femmes) et nous les comparons aux 464 autres. Ces 60 délinquants (11 % des proxénètes) sont responsables de 59 % des agressions.

Le nombre d'antécédents ne semble pas être un effet artificiel de l'âge où les proxénètes les plus violents auraient simplement eu plus de temps pour cumuler leurs agressions. Les plus violents sont en fait significativement plus jeunes que les autres (âge moyen en 2010 de 37 ans vs 43 ans). Ils sont également plus délinquants en général. Si nous faisons abstraction des crimes violents à l'endroit des femmes, ces derniers cumulent en moyenne 20 antécédents de délinquance contre 6 pour les autres proxénètes. Ils sont également deux fois plus nombreux à s'investir dans une délinquance de trafic³ (33 % vs 16 %).

Les proxénètes violents sont également plus mobiles sur le territoire montréalais. Si nous considérons la diversité des secteurs où leur présence est observée dans un rapport policier (peu importe leur statut de prévenus, suspects, victimes ou témoins), nous remarquons que leur étalement géographique est plus grand⁴. Ils sont d'ailleurs proportionnellement plus nombreux à fréquenter le centre-ville de Montréal (43 % vs 11 %), endroit où se concentrent les activités de prostitution et les bars de danseuses nues.

Finalement, la proportion de proxénètes proches du milieu des gangs de rue est de 24 % pour l'ensemble des 524 proxénètes alors que dans le groupe des 60 proxénètes les plus violents, cette proportion double pour atteindre 53 %. C'est donc un proxénète sur deux parmi les plus violents qui fait partie où entretient des liens avec ce milieu criminel⁵.

Du côté des victimes, nous retrouvons au total 637 femmes différentes, victimes des 835 agressions commises par l'un ou l'autre des proxénètes (1.3 agression par victime). L'âge médian de ces femmes à la fin de la période d'analyse est de 31 ans alors que l'âge moyen au moment de leur première agression par un proxénète est de 24 ans. Comme pour les agresseurs, nous observons une distribution inégale des risques à travers les victimes. Les 8 % les plus souvent victimisés (n = 54) sont la cible de 25 % de l'ensemble des agressions (209 événements), alors que le tiers des femmes (n = 216) font l'objet de la moitié des victimisations (417 événements). Certaines de ces agressions n'impliquent pas seulement le proxénète. Près de 20 % des victimes ont subi au moins une agression qui implique plus d'un agresseur et les agressions sexuelles comptent pour une part appréciable de ces événements (34 %). Un peu moins de la moitié de ces victimes ont, elles-mêmes, des antécédents de délinquance (43 %) et le quart d'entre elles ont des antécédents de violence connus (26 %). Cependant, plus de la moitié des victimes n'ont apparemment aucune implication dans le crime.

Ces femmes sont-elles réellement actives dans le milieu de la prostitution ? Les données policières suggèrent que non. Seulement 7 % des victimes ont été arrêtées à Montréal pour ce type de délit. Il est possible de croire, par contre, que ces risques d'arrestations sont en réalité plutôt faibles⁶, que certaines des femmes qui travaillent pour un souteneur ne sont pas nécessairement actives dans la prostitution de rue (certaines peuvent danser dans les bars d'effeuilleuses où les risques d'arrestations sont minimes), et qu'elles ne sont pas nécessairement actives qu'à Montréal (elles peuvent donc avoir été arrêtées ailleurs). En revanche, sur la base de ce résultat, nous ne pouvons pas supposer que la majorité des femmes agressées par des proxénètes (même si elles se considèrent pour la plupart comme leur conjointe) est réellement active dans la prostitution.

En analysant la trajectoire complète de victimisation, nous remarquons que ces femmes ne sont pas agressées seulement par des proxénètes connus. Globalement, ces 637 femmes ont subi un total de 2 044 victimisations violentes (une moyenne préoccupante de 3 agressions par personne). Il reste que les proxénètes contribuent à plus de la moitié de

3 Les activités de trafic incluent ici la possession en vue de trafic, le trafic comme tel, l'importation et la culture. Nous excluons la possession simple de drogues illicites.

4 Un délinquant est considéré comme "fréquentant" un secteur s'il y est observé au moins trois fois entre les années 1993 et 2010. Les possibilités de mobilité dépendent évidemment du nombre de fois où ces délinquants apparaissent dans des rapports d'événements. La corrélation partielle entre l'appartenance au groupe des proxénètes violents (ou non) et la diversité des secteurs où ils ont été présents (3 fois ou plus) contrôle pour cette exposition. L'association est modeste, mais significative ($r = .157, p < .000$).

5 La proximité avec le milieu criminel des gangs de rue provient d'une recherche en cours dans laquelle nous avons reconstruit l'environnement social d'une série de délinquants appartenant à cette sous-culture criminelle. Le point de départ de cette chaîne est composé de 261 hommes délinquants connus des policiers comme étant membres de gangs. Ce groupe de départ génère un premier cercle de connaissances de 2992 personnes dont 1334 (45%) sont eux aussi des délinquants de la même origine ethnique que le groupe de départ. La deuxième vague de cette chaîne référentielle débute avec ces 1334 délinquants et génère 6898 nouvelles personnes. Le réseau complet est donc composé de 10151 personnes.

(261+2992+6898). La trame des relations qui composent le capital social des personnes de ce réseau repose sur la superposition de 3 mesures: une mesure de codélinquance officielle (l'ensemble des suspects et coprévenus), une mesure de covictimisation (nous supposons que les personnes victimisées dans un même événement se connaissent) et une mesure de co-interpellation (les gens soumis conjointement à un contrôle d'identité).

6 Les estimations de populations permettent d'obtenir des approximations du nombre de personnes actives dans différents segments du marché de la prostitution (prostitution de rue, prostitution "commerciale", clients, proxénètes). En comparant la taille de ces populations au volume effectif de personnes qui sont réellement arrêtées, il est possible d'estimer les risques d'arrestations. Pour la prostitution de rue, ces risques sont de 32% sur une période de 3 ans ou 11% par année (Gagné, 2008).

4.4 Les proxénètes violents et leurs victimes

ces agressions. Des 1 569 événements qui impliquent un agresseur formellement identifié de sexe masculin (condition nécessaire pour pouvoir relier l'agression à l'un ou l'autre des proxénètes), 53 % impliquent effectivement l'un des 239 souteneurs.

Certaines caractéristiques des victimes vont finalement influencer leurs risques d'être la cible de violences à répétition (voir le tableau 2 en annexe). L'âge évidemment covarie positivement avec le nombre de victimisations. Plus une victime est âgée, plus le nombre d'années durant lesquelles elle a pu être victime dans la période d'analyse augmente. Toutefois, la précocité des agressions exerce également une influence sur le volume d'agressions futures. Même en tenant compte de l'âge des victimes, plus elles ont été agressées tôt dans leur vie, plus les victimisations auront tendance à s'accumuler. Ces risques d'agressions vont également varier en fonction du niveau de délinquance des femmes. Celles qui cumulent des antécédents (violents ou non) ont davantage de chance d'être victimisées à répétition. Les antécédents de prostitution, qui captent probablement le niveau d'investissement des femmes dans ce milieu, augmentent également les risques de victimisations. Ces femmes subiront en moyenne deux agressions de plus que les autres. Finalement, les femmes qui font partie de l'environnement immédiat des délinquants proches des gangs de rue voient leurs risques d'agressions se majorer significativement. Un résultat qui donne certains mérites aux stratégies policières destinées à prioriser les proxénètes proches de ce milieu criminel.

La loi du silence et l'identification des agresseurs

Cette dernière section s'intéresse au comportement des victimes et au niveau de collaboration qu'elles entretiennent avec les policiers. Cette analyse présente évidemment un travers important, celui de ne considérer que les victimes qui font appel aux policiers. L'étude de May et coll. (2000) suggère que cette dénonciation est, à la base, plutôt rare. Des dix-neuf prostituées, agressées par leur souteneur à au moins une reprise, seulement quatre ont dénoncé ces agressions à la police. Huit ont affirmé qu'elles seraient prêtes à témoigner contre leur souteneur si elles avaient la certitude de pouvoir être adéquatement protégées par la police et affirmaient également que le fait de pouvoir « se débarrasser » de leur proxénète serait un facteur déterminant dans leur décision de quitter le milieu de la prostitution.

Si le premier rôle de la victime dans l'interruption des agressions est d'en informer la police, la seconde étape est de fournir aux policiers des informations suffisamment précises pour qu'ils puissent arrêter l'agresseur (notamment lorsqu'il a quitté les lieux). Ces informations ne sont pas fournies de manière systématique. Certaines victimes par exemple rejoignent les services d'urgence principalement pour mettre fin à l'agression mais ne sont pas nécessairement disposées à s'engager dans les procédures judiciaires qui suivront. D'autres agressions sont dénoncées par les proches ou les voisins et la collaboration des victimes n'est pas assurée. Cette absence de collaboration (ou cette « loi du silence ») s'observe plus particulièrement lorsque les victimes ou les agresseurs sont proches des milieux criminels. Dans le milieu des gangs de rue par exemple, les auteurs des tentatives de meurtre ne sont identifiés que dans 45 % des cas. Même les victimes d'agressions sévères collaborent peu avec les enquêteurs.

Dans le cas qui nous intéresse en revanche, la collaboration des victimes est généralement très élevée. De l'ensemble des victimisations à l'endroit des femmes, 83 % contiennent des informations qui permettent d'identifier au moins un agresseur⁷. L'étape la plus difficile à franchir est probablement celle de la dénonciation initiale. Une fois cette décision prise, les victimes sont apparemment disposées à coopérer avec les policiers.

La constance avec laquelle les victimes vont fournir ces détails dépend d'une série de facteurs. Nous reprenons ici les caractéristiques des victimes pour expliquer la constance avec laquelle elles parviennent (ou décident) à identifier leurs assaillants (les résultats sont présentés au tableau 3 de l'annexe). Nous constatons premièrement que le nombre de victimisations influence à la baisse la capacité ou la motivation des victimes à identifier leurs agresseurs. Nous pourrions interpréter ce résultat d'une manière simplement probabiliste (plus les agressions sont nombreuses, plus grandes sont les chances que la victime ne connaisse pas certains de ses agresseurs et ne puisse les identifier), nous pourrions également y voir les conséquences de l'intimidation ou de la peur de représailles qu'exercent les agresseurs les plus violents sur leurs victimes. Une victime agressée à répétition est probablement très consciente du potentiel de violence de son agresseur et devrait être plus réticente à coopérer avec les policiers. Cette tendance à garder le silence caractérise également les femmes plus proches du milieu criminel. Celles qui cumulent des antécédents de délinquance (violente ou autre) collaborent moins souvent avec les policiers, indépendamment de leurs expériences de victimisation.

7 Nous pouvons penser que le travail d'enquête des policiers, indépendamment des motivations de la victime à porter plainte ou à identifier son agresseur contribue à ce haut taux d'identification. Il est cependant impossible pour nous de dissocier précisément la part de ce résultat qui revient au travail des policiers ou aux informations fournies par la victime.

8 Nous considérons qu'un prévenu ou un suspect est identifié lorsque le rapport d'événement précise le nom, le prénom ainsi que la date de naissance d'un prévenu ou d'un suspect.

4.4 Les proxénètes violents et leurs victimes

Les femmes proches du milieu des gangs de rue ont, en revanche, des taux d'identification de leurs agresseurs significativement plus élevés. Ce résultat, à première vue surprenant, pourrait s'expliquer de différentes manières. D'abord, il est possible que les policiers manifestent un intérêt plus grand pour les victimes de violence lorsque les auteurs présumés font partie de ce milieu criminel. Il est possible également que ces sujets soient déjà connus des policiers et que leur identification ne nécessite pas la coopération de la victime. Il est possible finalement que la sévérité des agressions soit plus grande et donc que la motivation des victimes à interrompre ces violences le soit également. Les mêmes explications pourraient s'appliquer aux femmes qui présentent des antécédents connus de prostitution. Alors que nous pourrions nous attendre à ce que la proportion des agresseurs identifiés soit plus faible (en raison des représailles possibles des proxénètes ou des agressions commises par des clients qu'elles ne connaissent pas nécessairement), c'est plutôt l'inverse qui est observé. Les agresseurs de victimes proches du milieu de la prostitution ont plus de chance d'être identifiés. Un résultat qui semble encourageant dans l'optique où les services de police voudraient cibler les proxénètes violents avec la participation de leurs victimes⁹.

Finalement, un des résultats les plus surprenants est l'influence qu'exerce la présence des témoins sur les probabilités qu'une victime puisse (ou veuille) identifier son agresseur. Nous nous serions attendus à ce que la présence de témoins augmente les probabilités d'identification, notamment parce que cette tierce personne est susceptible de connaître et d'identifier l'agresseur indépendamment de la coopération de la victime. Nous supposons alors que les témoins sont généralement « bienveillants » et disposés à faciliter le travail des policiers. Or, ce n'est apparemment pas toujours le cas et les effets sont plutôt négatifs. Plus le nombre d'agressions en présence de témoins est grand et plus les chances d'identification des agresseurs seront faibles. Il est possible que nous captions ici des effets de dissuasion ou d'intimidation des témoins sur la victime. Ces personnes sont non seulement des observateurs directs de l'agression, mais deviennent également des témoins d'une éventuelle collaboration avec les policiers. S'ils connaissent effectivement l'agresseur (ce qui est fort probable s'ils sont sur les lieux ou à proximité de l'agression) et ne fournissent pas eux-mêmes des informations pouvant mener à son identification, il est possible que leur seule présence dissuade la victime de toute tentative qui viserait à faciliter l'arrestation de son assaillant.

Conclusion

Nous avons proposé dans ce chapitre d'analyser les victimisations auxquelles s'exposent les femmes présentes dans l'entourage des proxénètes. Nos analyses suggèrent qu'une vaste part de ces agressions est l'œuvre d'un petit groupe d'individus particulièrement violents sur lesquels les policiers pourraient concentrer leurs interventions répressives. Cette stratégie a l'avantage de rallier à la fois les policiers qui veulent retirer de la circulation les délinquants les plus dangereux, les groupes de soutien qui promeuvent la sécurité et l'amélioration des conditions de travail des travailleuses du sexe et les prostituées elles-mêmes qui sont les victimes directes de ces agresseurs.

Cet angle n'est évidemment pas nouveau et nous ne supposons pas que certains policiers n'utilisent pas déjà cette stratégie, au contraire. Ces pratiques pourraient toutefois faire partie d'un plan d'intervention susceptible d'inspirer et d'uniformiser les pratiques policières en matière de prostitution.

Nous pensons que la collaboration des victimes et la confiance qu'elles ont dans la capacité des policiers à les protéger sont des composantes centrales de l'avancement des enquêtes en matière de proxénétisme. Bien que nos données ne permettent pas de connaître les raisons qui poussent les victimes à témoigner contre leur proxénète, nos résultats permettent tout de même de voir que les femmes plus proches du milieu de la prostitution de même que celles présentes dans l'entourage des gangs de rue ne semblent pas être dissuadées de coopérer avec les forces policières.

Cette étude est évidemment exploratoire et de nombreuses avenues de recherches restent ouvertes. Il serait intéressant par exemple de se pencher sur les dossiers d'enquêtes qui renferment une mine d'informations sur les victimes qui témoignent éventuellement contre leurs proxénètes et les approches policières qui favorisent l'établissement d'un lien de confiance entre les victimes et les policiers.

⁹ Bien que les données policières n'offrent pas d'informations précises sur l'origine ethnique des personnes présentes dans ces événements, nous avons tout de même procédé à une comparaison des taux d'identification des agresseurs selon que les victimes seraient "Blanches" (généralement Canadiennes ou Européennes) ou non. Cette comparaison permet de voir que l'identification des agresseurs est significativement plus rare lorsque les victimes sont blanches. L'interprétation de ce résultat n'est pas évidente. Il est possible que plusieurs femmes blanches proviennent de l'extérieur de Montréal ou de l'extérieur du Canada et qu'elles aient coupé tous les liens avec leur réseau de support ou leur réseau familial. Nous captions alors ici les effets d'isolement où ces femmes n'ont en fait que le proxénète dans leur environnement immédiat. La motivation à collaborer avec les policiers pour s'en détacher serait alors plus faible.

4.4 Les proxénètes violents et leurs victimes

ANNEXE

Tableau 2 Régression des caractéristiques de la victime sur le nombre de victimisations violentes 1993-2010

	b	Beta	sig
Âge en 2010	0.215	0.677	0.000
Âge 1 ^{ère} victimisation violente	-0.244	-0.728	0.000
Antécédents de délinquance (0/N)	2.090	0.258	0.000
Antécédents de prostitution (0/N)	2.193	0.141	0.000
Proche des GDR (0/N)	1.488	0.114	0.002
Blanche (0/N)	0.413	0.049	0.164
Constante	0.287	--	0.577
R carré	0.239		
N	637		

Tableau 3 Régression des caractéristiques de la victime sur le taux d'identification des agresseurs 1993-2010

	b	Beta	sig
Victimisations violentes	-0.816	-0.185	0.006
Âge 1 ^{ère} victimisation violente	0.232	0.157	0.000
Antécédents de délinquance (0/N)	-4.121	-0.116	0.007
Antécédents de prostitution (0/N)	4.935	0.072	0.071
Proche des GDR (0/N)	4.745	0.083	0.032
Blanche (0/N)	-3.089	-0.083	0.026
Aggressions avec témoins	-1.274	-0.113	0.081
Constante	90.8	--	0.000
R carré	0.150		
N	637		

4.4 Les proxénètes violents et leurs victimes

Références bibliographiques

- BARRY, K. (1995). *The prostitution of sexuality*. New York : New York University Press.
- GAGNÉ, M.-E. (2008). *La prostitution à Montréal : une analyse descriptive*. Rapport de stage de baccalauréat en criminologie, 54p.
- GANNON, M. et K. MIHOREAN (2005). «La victimisation criminelle au Canada, 2004.» *Juristat* 25.7: 13-34.
- GIOBBE, E. (1993). A comparison of pimps and batterers. *Michigan Journal of Gender and Law*,1(1), 33-57.
- HODGSON, J.F. (1977). *Games Pimps Play: Pimps, Players and Wives-In-Law*. Toronto : Canadian Scholars' Press.
- HOME OFFICE (2006). *A Coordinated Prostitution Strategy and a Summary of Responses to 'Paying the Price'*. London : Home Office.
- LOWMAN, J. (1992). Street Prostitution Control : Some Canadian Reflections on the Finsbury Park Experience. *British Journal of Criminology* 32(1):1-17.
- MATTHEWS, R. (1997). Developing More Effective Strategies for Curbing Prostitution. in R. Clarke (ed.), *Situational Crime Prevention : Successful Case Studies*. 2e ed. New York : Harrow & Heston.
- MAY, T., HAROCOPOS, A. et M. HOUGH (2000). *For Love or Money: Pimps and de Management of Sex Work*. Police Research Series. Volume 134. Londres: Home Office.
- NORTON-HAWK, M. (2004). A comparison of pimp-and non-pimp-controlled women. *Violence Against Women*, 10(2), 189-194.